

FLN et OAS : deux terrorismes en guerre d'Algérie

Raphaëlle Branche

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche. FLN et OAS : deux terrorismes en guerre d'Algérie. Revue Européenne d'Histoire / European Review of History, 2007, vol. 14 (3), p.325-342. <halshs-00541818>

HAL Id: halshs-00541818

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00541818>

Submitted on 1 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FLN et OAS : deux terrorismes en guerre d'Algérie

In *Revue Européenne d'Histoire / European Review of History*, vol. 14, n°3, septembre 2007, p.325-342.

Entre 1954 et 1962, la France connaît une période extrêmement mouvementée de son histoire. Elle vient de perdre, au terme d'une longue guerre d'usure (1946-1954), les territoires qu'elle avait colonisés au 19^e siècle dans la péninsule indochinoise. Sa légitimité impériale est remise en cause en de nombreux points de l'empire : en Afrique noire comme dans les protectorats du Maroc et de la Tunisie et, enfin, au sein du territoire algérien – espace découpé en départements sur le modèle administratif métropolitain, assorti d'une vaste étendue sous administration militaire au Sahara. Pendant huit années, elle tente de préserver l'essentiel. S'attachant à construire de bonnes relations avec les pays qui souhaitent accéder à l'indépendance, elle s'arque toute sur le maintien de la souveraineté française en Algérie. Cette épreuve de force voit s'user de nombreux gouvernements, de gauche comme de droite, et sombrer la IV^e République. Elle aboutit, finalement, à l'indépendance complète de l'Algérie – Sahara compris – et au départ de la quasi-totalité des Européens implantés sur ce territoire, qui formait l'unique colonie de peuplement importante de l'empire français.

La guerre d'indépendance est alors venue s'ajouter à la longue liste des violences subies par l'Algérie et ses habitants depuis l'arrivée des conquérants français en 1830. Il avait en effet fallu attendre les années 1870 pour que le pays soit considéré comme pacifié, sans que cela empêche des sursauts de violence, localisés et ponctuels dans la première moitié du 20^e siècle. La France avait mis en place un système discriminatoire excluant la plus grande partie de la population autochtone des droits proposés aux Européens venus s'installer outre-Méditerranée¹. Pendant plusieurs décennies cependant, le système sembla solidement implanté, la première guerre mondiale ayant consolidé l'assurance de la France et de la Grande-Bretagne à la tête de leurs empires. En réalité, les contestations s'organisaient déjà et, pour la France, la défaite rapide face aux Allemands en mai 1940 envoya un signe fort aux peuples colonisés. De fait, en Algérie, les partisans de l'indépendance sortirent renforcés de la deuxième guerre mondiale, même s'il fallut attendre près de dix ans avant qu'ils ne passent à l'action armée. En France, les équipes politiques avaient été renouvelées pour partie par des hommes dont l'entrée en politique s'était faite dans les rangs de la résistance anti-nazie, des gens qui n'hésitèrent pas à recourir au terrorisme afin de rappeler aux occupants du III^e Reich que des Français contestaient leur présence et luttaient contre eux, malgré de faibles moyens. Ces « résistants »

¹ Par le décret Crémieux de 1870, les Juifs d'Algérie connaissent un statut à part puisqu'ils sont considérés collectivement comme citoyens français et traités, dès lors, comme des citoyens de plein droit quand les Algériens musulmans dépendent d'un statut qui les rapprochent de celui de sujets ou, au minimum, de citoyens *minuto jure*. Ainsi ils sont soumis au code de l'indigénat qui leur réserve certaines corvées, impôts ou sanctions. Ils sont aussi privés de l'égalité de vote.

accomplirent attentats ciblés et sabotages. Ils sortirent auréolés de la guerre, tandis qu'une partie d'entre eux participèrent, à partir de 1944, à la libération armée du territoire national.

Or c'est précisément, entre autres, à ce lexique d'actions et de justifications que puisent le Front de Libération Nationale (FLN), composé d'indépendantistes algériens, et l'Organisation Armée Secrète (OAS), regroupant des partisans radicaux de l'Algérie française, pendant la guerre dite d'Algérie (1954-1962). Au-delà des différences entre ces deux organisations, au-delà aussi des points communs qui autorisent leur étude comparée, c'est bien dans ce modèle de la geste résistante que s'ancrent les deux mouvements. Le modèle est d'autant plus revendiqué que, face à eux, le pouvoir politique est constitué, pour partie, d'anciens résistants au nazisme, voire, à partir de 1958, du général de Gaulle, incarnation de cette résistance – qui plus est victorieuse.

Preuve s'il en était besoin, qu'au-delà des cibles immédiates, c'est toujours *in fine* au pouvoir politique et/ou à l'Etat que le terrorisme s'adresse et que, au-delà de moyens concrets et techniques choisis, la population civile est bien autre chose qu'une cible : elle est l'instrument privilégié choisi pour peser sur la situation politique.

Cet article se propose d'étudier ces logiques de violence politique à travers les deux principaux groupes ayant eu recours au terrorisme pendant la guerre d'Algérie : le FLN et l'OAS. Leurs points communs seront d'abord présentés, avant d'analyser les dynamiques de violence proprement dite. On observera ainsi que leur violence ne peut se comprendre sans référence à la violence étatique déployée contre eux mais aussi, peut-être plus largement, à la violence utilisée en terrain colonial. C'est sur ce point que la comparaison – choquante au premier abord entre FLN et OAS - peut peut-être avoir une vertu heuristique : elle nous permet en tout cas d'interroger, au-delà des différences entre les organisations, les modalités selon lesquelles la violence est exercée en situation coloniale et celles disponibles pour faire évoluer cette situation. La population civile n'y apparaîtra alors peut-être pas seulement comme un instrument pour s'emparer du pouvoir mais bien comme un enjeu fondamental du projet colonial. Enfin, les liens entre les deux groupes (en miroir, en écho, en réponse ?) seront aussi interrogés jusqu'aux implications contemporaines de la référence à ces mouvements.

A l'époque, comme aujourd'hui, le mot « terroriste » met l'accent sur les méthodes employées et a une forte connotation péjorative. Dès la première série d'attentats du FLN, le communiqué du gouvernement général évoque des actes « commis par de petits groupes de terroristes » tandis que les attentats sont qualifiés de « menées criminelles »². Plus tard, la loi sur « l'état d'urgence » précise qu'elle s'efforce de lutter contre des « terroristes »³. Pour désigner les actions de l'OAS, les mots sont les mêmes – y compris en dehors de toute propagande. Par exemple, à la

² Communiqué du gouvernement général cité par Harbi, Mohammed. *1954, la guerre commence en Algérie*. Bruxelles: Complexe, 1985, 209 p.

³ Loi du 3 avril 1955.

fin de l'année 1961, le responsable de l'armée française en Algérie envoie le message suivant au ministre des armées : « Terroristes extrémistes FLN et OAS, l'un provoquant l'autre tour à tour, ont atteint cette semaine intensité encore jamais observée – OAS cherche à forcer adhésion des tièdes par méthodes violence utilisées par FLN en 1956-57 »⁴.

Au contraire, bien sûr, ni le FLN ni l'OAS n'emploie ce lexique pour s'auto-désigner : ils sont des « résistants », des « combattants » et leur recours aux attentats n'est pas la fin ultime de leur action. Avant de revenir sur cette question de la fin des actions, regardons comment FLN et OAS manient l'arme de la terreur.

La guerre d'indépendance algérienne est déclenchée, dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, par un petit groupe de nationalistes algériens en rupture avec les tactiques utilisées jusque là par le mouvement national. Il s'agit de passer à la lutte armée pour entraîner les populations et le pouvoir politique dans la direction souhaitée : l'indépendance totale de l'Algérie. Dans un premier temps, les actions prennent la forme de sabotage de biens publics (routes, chemins de fer, poteaux télégraphiques) et d'assassinats ciblés. Les victimes sont principalement de deux types : des personnes liées au monde colonial (postier, instituteur) ou des Algériens dont les positions politiques contrarient celles du nouveau venu radical qu'est le FLN. Ainsi sont assassinés des nationalistes modérés comme d'anciens proches du mouvement national, restés fidèles à son fondateur, Messali Hadj⁵. D'ores et déjà apparaît donc une double direction à la violence, que le FLN partage avec l'OAS : à l'extérieur de la communauté nationale dont on se revendique et à l'intérieur de cette même communauté.

L'Organisation Armée Secrète est fondée au début de l'année 1961 par des civils, déçus de l'évolution politique française et désireux de lutter pour le maintien de l'Algérie française, et par des militaires, frustrés de la victoire politique qu'ils espéraient après les grandes opérations militaires victorieuses des années 1959-1960 qui ont vu l'Armée de Libération Nationale quasiment écrasée par l'armée française. L'échec du putsch, tenté en avril 1961 par quatre généraux français, dont deux anciens commandants en chef en Algérie, gonfle les rangs de l'OAS d'un certain nombre de militaires déserteurs et, plus largement, de gens qui n'attendent plus rien du pouvoir politique français. La force et la terreur sont les seules voies envisagées pour imposer le maintien de l'Algérie française. Comme le FLN, l'OAS s'en prend d'abord aux signes et aux symboles d'un Etat français abhorré. Le commissaire central d'Alger, Roger Gavoury, tombe ainsi sous ses balles le 31 mai 1961⁶ ; le général de Gaulle lui-même est visé par un attentat le 8 septembre 1961 ; les soldats de l'armée française deviennent, enfin, après la signature du cessez-le-feu, le 18 mars 1962, des cibles désignées par l'organisation⁷. L'OAS élimine aussi les personnes ou les personnalités qui ne partagent pas ses vues – dans le souci d'une économie de

⁴ Message hebdomadaire du général en chef au ministre des armées, semaine du 26 novembre au 2 décembre 1961, 1R 274 (SHD).

⁵ Voir Stora, Benjamin. *Messali Hadj (1898-1974) pionnier du nationalisme algérien*, Paris : Sycomore, 1982, 299 p.

⁶ Voir le témoignage de son fils, Gavoury, Jean-François. *Mort pour la France : 31 mai 1961, Alger*, précédé de Ould Aoudia, Jean-Philippe. *La bataille de Marignane. 6 juillet 2005 : la République, aujourd'hui, face à l'OAS*. Paris : Tirésias, 2006, 204 p.

⁷ Le responsable OAS de Bab el Oued, quartier populaire d'Alger, camp retranché de l'organisation, estimant même que les soldats français n'étaient plus que des « troupes au service d'un gouvernement étranger ».

moyens que l'urgence du moment explique sans doute aussi, le choix des victimes semble guidé par l'impact que peut avoir l'annonce médiatique de leur assassinat. C'est ainsi que, le 25 janvier 1961, Maître Popie, avocat libéral d'Algérie, est la victime d'un « commando delta », chargé de ces exécutions, ou que six inspecteurs de l'éducation nationale⁸, dont l'écrivain kabyle francophone Mouloud Feraoun, sont tués de plusieurs rafales de balles le 15 mars 1962, à la direction des centres sociaux éducatifs, lieu éminemment symbolique du bien-être que certains Français tentèrent d'apporter aux Algériens⁹.

A côté de ces cibles dont l'annonce de la mort prend un sens immédiat et évident pour ceux qui en sont les principaux destinataires (pouvoir français, communauté algérienne en France¹⁰, population européenne d'Algérie¹¹, etc.), le FLN comme l'OAS ont recours à une terreur au spectre beaucoup plus large en recourant, progressivement, à des attentats aveugles visant les Européens, pour le FLN, ou les Algériens, pour l'OAS. Dans les deux cas, ces attentats cherchent à consolider, voire à créer, une opposition infranchissable entre Algériens et Français¹². Alors que l'Algérie coloniale était un monde qui connaissait, malgré une discrimination fondatrice et fondamentale, des contacts, des échanges, des formes de mixité¹³, ce terrorisme contribue à réduire la société coloniale à deux camps opposés. Dès lors les thèmes de la fidélité ou de la trahison à son camp se répandent, accompagnant la violence infligée à ceux qui n'ont pas su ou pas voulu prendre position. Ce durcissement des oppositions entre Algériens et Français est un signe évident d'une radicalisation de la situation qui n'est pas seulement le fait du FLN ou, plus tard, de l'OAS. Néanmoins, de leur point de vue, il correspond bien à une tactique qui permet de démultiplier les effets de la violence dans le temps. Au-delà de l'impact concret d'un attentat aveugle contre un dancing d'Européens ou contre un marché arabe, la violence terroriste oblige les acteurs sociaux à réfléchir en termes de camps fondés sur une base communautaire (que l'on peut, concrètement, repérer au faciès, aux vêtements, aux lieux d'habitation par exemple¹⁴). C'est dans cette puissance à distance que réside sans doute le cœur du fonctionnement terroriste.

Pendant la guerre d'Algérie, il est renforcé par l'usage de techniques de guerre psychologique : inscription de slogans-signatures sur les lieux des assassinats (« OAS

⁸ Il s'agit de Marcel Basset, Robert Eymard, Mouloud Feraoun, Ali Hammoutene, Max Marchand et Salah Ould Aoudia.

⁹ Voir Ould Aoudia, Jean-Philippe. *L'assassinat de Château-Royal. Alger, 15 mars 1962 : enquête... sur l'assassinat par l'OAS de six inspecteurs des Centres sociaux éducatifs*. Paris : Tiresias, 1992, 197 p.

¹⁰ Dans le cas de la lutte meurtrière que mènent FLN et MNA. Sur ce point dans le Nord de la France, où les messalistes étaient très implantés, on peut lire Genty, Jean-René. *L'immigration algérienne dans le Nord-Pas-de-Calais, 1909-1962*. Paris : L'Harmattan, 1999, 309 p.

¹¹ Par l'expression « Européens d'Algérie » sont désignés à l'époque les habitants d'Algérie jouissant d'un statut de pleine citoyenneté et votant, depuis le statut de 1947, au sein du premier collège de l'assemblée algérienne. Le deuxième collège comprend, quant à lui, l'immense majorité des « Français musulmans ». L'appellation d'Européens rappelle que la plupart des Français d'Algérie sont en fait originaires des pays européens : ils ont souvent été naturalisés, leurs enfants bénéficiant par ailleurs du droit du sol.

¹² Dans son étude du terrorisme du FLN, Martha Crenshaw Hutchinson distingue un « terrorisme d'isolation », visant à séparer les Algériens de la France, et un « terrorisme de démoralisation » dont le but est d'effrayer et de décourager les Européens. Crenshaw Hutchinson, Martha. *Revolutionary Terrorism : the FLN in Algeria, 1954-62*. Stanford, Calif.: Hoover Institution Press, 1978, 178 p.

¹³ Il faut mentionner ici le cas particulier des Juifs d'Algérie. Leur statut complexe d'indigènes d'origine, devenus citoyens français de plein droit, par la seule volonté de la loi, les a toujours maintenus dans une situation compliquée voire ambiguë vis-à-vis des autres indigènes (ie les « Français musulmans ») comme des autres citoyens français ou Européens d'Algérie. Le régime de Vichy leur a d'ailleurs retiré le bénéfice de la citoyenneté. Pendant la guerre d'Algérie, leur destin collectif est celui des autres Français d'Algérie mais, individuellement, certains se distinguent soit par leur soutien actif au FLN, soit, au contraire, par leur engagement dans l'OAS. Voir Stora, Benjamin. *Juifs d'Algérie. Les trois exils*. Paris : Stock, 2006

¹⁴ Ce qui conduit les terroristes a opté pour le camouflage. Ainsi, en 1957, les porteuses de bombes du FLN s'habillaient à l'occidentale pour pénétrer incognito dans les lieux fréquentés exclusivement par des Européens. A la fin de la guerre, la seule présence d'un individu au faciès arabe dans certains quartiers habités par des Européens signalait son arrêt de mort : l'OAS avait réussi à produire une ségrégation spatiale de fait.

veille » ou « l'OAS frappe où elle veut quand elle veut ») et surtout développement de processus de justification pour expliquer la violence à son propre camp tout en contribuant à la faire connaître et à en perpétuer la puissance. C'est notamment le rôle des causeries organisées par le FLN auprès de la population algérienne. Quant à l'OAS, qui a accueilli de nombreux militaires issus du Cinquième Bureau¹⁵, elle est particulièrement active dans ce domaine : elle multiplie les tracts, réalise des émissions de radio pirates, publie des communiqués. Elle teste aussi régulièrement sa popularité en demandant aux Français d'Algérie d'accomplir des actions anodines qui ne prennent sens que parce qu'elles sont faites collectivement et simultanément : taper sur des casseroles à sa fenêtre, klaxonner sur le rythme de « Al-gé-rie française » (3 coups rapides, 2 lents), etc. La pression du groupe, du quartier, de l'immeuble, de l'usine, fonctionne alors comme un relais de l'organisation terroriste qui en retire un immense bénéfice à peu de frais. Ces formes de résistance passive, résultant d'une radicalisation de la situation que l'OAS a aussi contribué à créer, sont utilisées ensuite par l'organisation pour affirmer sa popularité, voire sa représentativité.

Cette question de la représentativité constitue un des enjeux fondamentaux de la lutte que l'OAS, comme auparavant le FLN, mène en Algérie¹⁶. Le cadre politique français est celui d'un régime démocratique qui se considère comme menacé de l'intérieur par des éléments rebelles. Pendant toute la guerre, les institutions républicaines refusent de considérer un état de guerre en Algérie et se résolvent uniquement à prendre des mesures exceptionnelles présentées comme des moyens temporaires de réponse à une situation de désordre. Même si le pouvoir de l'exécutif est considérablement accru et celui du législatif réduit¹⁷, même si les formes élémentaires de représentation assurées par des élections notamment municipales ne sont pas toujours préservées, la question de la représentativité des « rebelles » ou des « terroristes » est régulièrement présente dans le discours politique. Les autorités françaises n'ont de cesse de prouver que cette représentativité est faible tandis que le FLN comme l'OAS cherchent à asseoir leur emprise sur la population afin de démontrer précisément l'inverse.

Ainsi l'histoire du recours au terrorisme peut-elle aussi être lue en relation avec l'évolution des idées défendues par ses auteurs dans le champ politique classique, en particulier celui de la représentation électorale ou de l'exercice du pouvoir politique. Dans le cas du nationalisme algérien, le passage à la violence armée et aux attentats doit être relié au constat de l'échec des méthodes légales. En 1947, le principal parti indépendantiste, le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD), s'était en effet présenté aux élections municipales remportant 33% des voix¹⁸. Or, dès 1948, les élections législatives sont grossièrement

¹⁵ Sur le Cinquième bureau, création de la guerre d'Algérie destinée à promouvoir la « guerre psychologique », voir : Descombin, Henry. *Guerre d'Algérie 1959-1960. Le cinquième bureau ou le théorème du poisson*. Paris : L'Harmattan, 1994, 160 p.

¹⁶ Dans le cas du FLN, cette lutte est également menée en France métropolitaine. L'OAS n'a pas autant de moyens sur ce territoire.

¹⁷ Voir Heymann, Arlette. *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1972, 315 p. Errera, Roger. *Les libertés à l'abandon*. Paris : Le Seuil, 1968, 255 p. Et Salinas, Michèle. *L'Algérie au parlement, 1958-1962*. Toulouse : Privat, 1987, 256 p.

¹⁸ L'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) recueillait, quant à lui, 18% des voix.

truquées par le gouverneur général socialiste Edmond Naegelen¹⁹. Le déclenchement de la lutte armée n'est plus, dès lors, pour certains, qu'une question de temps²⁰. Tandis que la majorité des nationalistes restent d'abord fidèles à une tactique légaliste, imprégnée des modèles du mouvement ouvrier français (pétition, grève, manifestation), la minorité qui fonde le FLN entame la lutte contre la puissance coloniale avec l'enjeu, interne au mouvement national, de démontrer la pertinence de son orientation tactique. Recueillir l'assentiment (fusse-t-il muet et obtenu sous la menace ou la peur) de la majorité des Algériens est ainsi un élément présent dès l'origine du FLN.

Peu à peu, le FLN évolue d'une poignée d'hommes à une organisation structurée sur le plan militaire et politique. Si les dynamiques régionales demeurent extrêmement fortes en son sein²¹, il devient une réelle force politique capable de parler d'une seule voix avec la France ou d'autres interlocuteurs. Parallèlement, il mène aussi des actions d'élimination physique des messalistes²² et, en son sein même, une lutte sans merci oppose certains de ses dirigeants. La représentativité politique n'y est pas construite sur le mode démocratique mais sur celui de l'allégeance. Les chefs parlent au nom d'un peuple algérien à qui la participation au pouvoir n'est pas réellement proposée²³.

Après le cessez-le-feu avec les autorités françaises, l'Algérie connaît une période d'intérim visant à organiser la passation des pouvoirs : pour le FLN, c'est un moment important où peut se déployer enfin sa légitimité. Le recours au terrorisme ne paraît plus de mise²⁴ : les autorités françaises sont des égales et la population est invitée à communier dans la liesse de l'indépendance qui s'annonce, si besoin en rachetant financièrement ou symboliquement des conduites ayant été jugées indignes pendant la guerre (ainsi d'avoir servi comme harkis i.e. auxiliaires de l'armée française)²⁵.

Dans le cas de l'OAS, on assiste à une évolution quasiment symétrique puisqu'on passe, en quelques années, de groupements insérés dans le champ politique classique à quelques dizaines d'individus enfermés dans une violence terroriste radicale. Au début de la guerre d'Algérie, les partisans de l'Algérie française peuvent en effet se compter dans les rangs de tous les partis politiques

¹⁹ En ballottage favorable dans plusieurs circonscriptions, le MTLD remporte 9 sièges au premier tour et aucun au second tandis que l'UDMA en remporte 7 au premier tour et un seul au second. En revanche, 41 sièges reviennent à des candidats de l'administration.

²⁰ Sur la crise interne du MTLD, on peut lire les ouvrages de Mohammed Harbi, notamment : *Aux origines du FLN : le populisme révolutionnaire en Algérie*. Paris : Christian Bourgois, 1975, 316 p. Et *Le FLN, mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*. Paris : Jeune Afrique, 1980, 446 p.

²¹ Voir Meynier, Gilbert. *Histoire intérieure du FLN : 1954-1962*. Paris: Fayard, 2002, 812 p.

²² C'est ainsi que sont désignés les partisans de Messali Hadj, regroupés au sein du Mouvement National Algérien (MNA), conséquence de la naissance du FLN par scission du MTLD.

²³ L'organisation du FLN repose, bien sûr, sur le peuple algérien qui fournit les commissaires politiques, les collecteurs de fonds, etc. Leur désignation n'a rien de démocratique, pas plus que les modalités de désignation des plus hautes autorités du FLN.

²⁴ C'est cependant une période caractérisée par une multiplication des enlèvements d'Européens – pratique nouvelle qui peut aussi être assimilée au terrorisme.

²⁵ En réalité, les oppositions sont encore très fortes au sein du FLN et la lutte fratricide est simplement mise sous le boisseau. Dès avant la célébration de l'indépendance, le 5 juillet 1962, elle se manifeste par des assassinats entre membres du FLN/ALN, regroupés depuis 1956, en 6 grandes unités territoriales (les wilayas 1, 5, 6 et un groupe dissident de la wilaya 2 s'opposant aux wilayas 4 et 3). Plus largement, pendant l'été, la violence déferle de nouveau en Algérie. Elle s'en prend aussi aux harkis, assimilés à des « traîtres » : témoignage d'un champ politique marqué durablement par la thématique de l'unicité, où toute divergence est nécessairement déviance ou trahison. Sur cette crise de l'été 1962, on peut lire, par exemple, les témoignages suivants : Ben Khedda, Benyoucef. *L'Algérie à l'indépendance. La crise de 1962*. Alger : Editions Dahlab, 1997, 185 p. Haroun, Ali, *L'Été de la discordie. Algérie 1962*. Alger : Casbah Editions, 2000, 238 p. Kafī, Ali. *Du Militant politique au dirigeant militaire. Mémoires, 1946-1962*. Alger : Casbah Editions, 2002, 412 p.

représentés au parlement – à l'exception de certains députés communistes. La présence plus que centenaire de la France en Algérie est une évidence que le statut départemental du territoire semble préserver en dépit des évolutions du monde ou des autres parties de l'empire français. Des divergences importantes existent selon les appartenances politiques mais le consensus colonial est fort. Or, en cinq ou six années de guerre, la notion d'« Algérie française » se déplace extrêmement rapidement sur l'échiquier politique²⁶. D'une part, elle perd sa dimension consensuelle pour devenir l'apanage d'une minorité qui, elle, fonde son identité sur sa défense. D'autre part, elle fait peu à peu l'objet d'un consensus contre elle – ce que le recours de certains de ses défenseurs au putsch et au terrorisme achève d'établir. De même, l'armée a évolué d'une position de neutralité de fonction à un investissement actif pour la défense de l'Algérie française voire pour sa rénovation²⁷ avant d'être incitée, à partir de 1960, à revenir à une position de réserve : la majorité des cadres suivit cette évolution, par conviction ou par obéissance, une infime minorité décidant de continuer à œuvrer pour l'Algérie française, si besoin en soutenant l'OAS.

Cette double évolution politique et militaire converge en 1960 : une majorité de Français est favorable à des négociations en vue d'un cessez-le-feu et les tenants de l'Algérie française sont considérés comme des jusqu'au-boutistes, des hommes à contre-courant de l'histoire voire, ensuite, pour les membres de l'OAS, comme des criminels. L'indépendance de l'Algérie aurait dû signifier la fin définitive de l'organisation : celle-ci perdure néanmoins pendant plusieurs années, accomplissant plusieurs attentats, essentiellement contre le général de Gaulle sur qui se focalise alors une haine féroce. Ayant perdu sa légitimité politique, l'idée de l'Algérie française a ainsi vu sa popularité décroître rapidement. Dans le corps politique comme dans l'armée française, elle s'est peu à peu réduite jusqu'à n'être plus portée que par une minorité de plus en plus faible et de moins en moins représentative des gens qu'elle prétendait défendre. Elle devint l'apanage d'un groupe terroriste qui s'aliéna même, par sa violence croissante, le soutien de la population européenne d'Algérie qu'il avait d'abord su se procurer. A la fin, ne resta que la violence meurtrière d'individus, détachés de l'idée à l'origine de leur organisation et mus exclusivement par un ressentiment, devenu désir de vengeance.

Au-delà de ces dynamiques croisées, de ces ressemblances existant dans la réalité, ou dans l'image, de ces deux organisations, elles ont en commun d'avoir été combattues par les forces de l'ordre françaises. Cependant l'étude de ces deux répressions laisse apparaître des différences révélatrices du fait que le terrorisme doit toujours être analysé en contexte, les acteurs historiques en ayant des appréciations variables selon les moments, les individus, les lieux.

²⁶ Voir Ageron, Charles-Robert. « L'opinion française à travers les sondages ». In Rioux, Jean-Pierre (dir.). *La guerre d'Algérie et les Français*. Paris : Fayard, 1990, 700 p., p.25-44.

²⁷ En Algérie, l'armée a été engagée dans des actions de nature très politiques : elle avait pour tâche de convaincre la population algérienne des bienfaits de la présence française, qu'elle était alors quasiment la seule à incarner. Ainsi les soldats soignaient-ils les populations, éduquaient-ils les enfants, etc.

On pourrait être tenté de s'arrêter aux similitudes troublantes des lieux : les membres de l'OAS furent incarcérés dans les mêmes prisons ou détenus dans les mêmes camps que ceux qui, peu de temps auparavant, voire, pendant quelques mois, en même temps, avaient vu passer des membres du FLN. La prison de la Petite Roquette, à Paris, spécialisée dans la détention féminine, a ainsi abrité des militantes du FLN et des membres de l'OAS²⁸. Cette organisation a d'ailleurs exploité la comparaison pour mettre en relief la trahison d'un Etat qui se comporterait avec des fidèles auto-proclamés de l'Algérie française comme avec ses ennemis les plus évidents. A l'automne 1961, elle a aussi fait une grande publicité aux témoignages de quelques uns de ses membres accusant les forces de l'ordre françaises de tortures. Les réactions officielles ressemblèrent alors, de manière troublante, aux démentis que les autorités ont toujours opposés aux accusations du FLN à ce sujet²⁹. Le parallèle n'échappe alors à personne, pas plus que le décalage entre les réactions accompagnant les récits des sévices subis par les uns et le silence voire les justifications ayant accompagné de tels récits quand ils concernaient des membres du FLN.

Effectivement, dès le début de la guerre, des Algériens ont été torturés par les forces de l'ordre françaises³⁰. Qu'ils soient soupçonnés d'appartenir à une cellule terroriste ou, beaucoup plus fréquemment, simplement soupçonnés d'avoir un lien avec le nationalisme algérien (en tant que sympathisant du FLN ou que ravitailleur des combattants maquisards, par exemple), ils étaient exposés au risque d'être torturés et parfois détenus hors de tout cadre légal. Au-delà d'un usage policier de la torture, cette violence a été massivement utilisée par l'armée française – en particulier entre 1956 et 1960. Son emploi allait bien au-delà d'une lutte pour démanteler des réseaux terroristes – nous y reviendrons.

Au contraire, dans sa lutte contre l'OAS, l'Etat français est contraint de recourir au service de la gendarmerie ou de personnels spécialisés (les « barbouzes ») tant sa confiance dans la capacité des forces de l'ordre stationnées en Algérie à lutter contre l'organisation est faible. En effet, celle-ci peut jouir d'un soutien passif, si ce n'est actif, de policiers français d'Algérie ainsi que de nombreux militaires qui, sans avoir accompli le même saut dans la clandestinité que leurs anciens camarades devenus terroristes, ont pu garder de l'estime pour eux. La lutte contre l'OAS demande donc aux forces de l'ordre un difficile travail de renseignement au sein de la population européenne d'Algérie. En métropole, en revanche, l'OAS ne retrouve pas de vivier équivalent à celui de l'Algérie et peine à s'implanter, rendant le travail des forces de l'ordre beaucoup plus aisé³¹.

²⁸ Voir Santoni, Andréa. *Le jardin fou. Une femme de l'OAS à la Petite Roquette*. 1990. Sur la prison de la Petite Roquette, on peut aussi lire le témoignage d'Hélène Cuénat, membre du réseau de porteurs de valises dit « réseau Jeanson », qui s'évada de la prison avec quelques compagnes en 1961. Cuénat, Hélène. *La porte verte*. Paris : Bouchène, 2001.

²⁹ Dans une lettre au président de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, qui tente de s'informer, le délégué général reconnaît ainsi : « Il apparaît hors de doute qu'à un moment indéterminé de cet interrogatoire des violences certes infiniment moins graves que les tortures détaillées par la propagande rebelle, aient été exercées sur Mme Salasc », Lettre de Jean Morin à Maurice Patin, le 16/10/1961 (CAOM, cab15/17).

³⁰ Voir Vidal-Naquet, Pierre. *La torture dans la République : essai d'histoire et de politique contemporaines, 1954-1962*. Paris : Minuit, 1972, 205 p. Et Branche, Raphaëlle. *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*. Paris: Gallimard, 2001, 464 p.

³¹ Sur ce point voir Delarue, Jacques. *L'OAS contre de Gaulle*. Paris : Fayard, 1981, 312 p. Kauffer, Rémi. *O.A.S. Histoire de la guerre franco-française*. Paris : Le Seuil, 2002, 452 p.

Si l'ancrage populaire des organisations qui recourent au terrorisme est un élément important pour mesurer les difficultés de l'Etat à lutter contre elles, l'essentiel est surtout, pour lui, de saisir ce qui se joue dans ce soutien populaire afin d'avoir un levier d'action, non pas sur l'organisation mais sur ceux qui la soutiennent, y compris, et peut-être principalement, tacitement. La lutte contre l'OAS est ainsi facilitée par l'évolution de la situation politique elle-même. La très grande majorité des Français de métropole soutient la politique du général de Gaulle, se montre hostile au putsch d'avril 1961, désapprouve le recours au terrorisme et souhaite la fin de la guerre, ce qui passe, en 1961 et 1962, par l'indépendance de l'Algérie. Le soutien des Européens d'Algérie est en revanche davantage acquis à l'OAS en 1961 mais, avec la signature des accords d'Evian et l'instauration du cessez-le-feu entre forces françaises et nationalistes algériens, les choses se délitent très vite. L'OAS fait alors le choix d'une politique dite de « la terre brûlée », affirmant ne vouloir laisser aux Algériens qu'une Algérie dans l'état où elle se trouvait en 1830. La terreur est non seulement utilisée contre les Algériens et les forces de l'ordre mais aussi contre les Européens, afin de leur faire quitter le territoire algérien. Cette réorientation stratégique de l'organisation se traduit par l'alternative qu'elle fait alors mine de proposer aux Européens : « La valise ou le cercueil ». Ce jusqu'au-boutisme provoque le départ de près d'un million de Français d'Algérie en quelques mois et marginalise définitivement l'organisation³². L'OAS a ainsi été elle-même largement à l'origine de sa perte d'influence populaire et de son échec politique.

Tout autre avait été la situation du FLN dans les premières années de la guerre et tout autre la réplique des forces de l'ordre françaises³³. Assez rapidement, les stratèges français comprennent qu'ils mènent une guerre d'un type particulier et que le renseignement en est un élément fondamental. L'évolution tactique du FLN qui opte pour les attentats urbains aveugles à l'été 1956³⁴ accentue l'importance de cette priorité donnée à la lutte pour le renseignement et contre l'organisation politique de l'adversaire, à côté des combats plus classiques contre la guérilla de l'Armée de Libération Nationale³⁵. Organisation politique et structure terroriste semblent, en réalité, être amalgamées par les forces de l'ordre françaises : le terrorisme étant un moyen de produire de l'allégeance, tout soutien politique au FLN est analysé comme relevant essentiellement d'une crainte de la terreur. Le raisonnement mené conduit ainsi à estimer que la lutte contre le terrorisme est la clé de la lutte politique mais aussi que la lutte contre la structure politique du FLN équivaut à démanteler des réseaux terroristes.

³² Près de 100 000 Français d'Algérie ont quitté progressivement l'Algérie pour la France, depuis 1959. Mais, entre avril et septembre 1962, c'est la quasi-totalité d'entre eux qui arrive en métropole, soit 865 000 personnes.

³³ Voir Branche, Raphaëlle. « La lutte contre le terrorisme urbain. » In *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, dirigé par Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaisse. Bruxelles : Complexe, 2001, 561 p., p.469-487.

³⁴ Cette réorientation est décidée lors du congrès dit de la Soummam réuni en août 1956 mais des attentats aveugles contre les civils ont déjà été commis avant cette date.

³⁵ Ainsi, une étude sur la lutte contre le terrorisme urbain précise qu'« abattre le terrorisme dans les villes fait partie intégrante de l'œuvre de pacification entreprise dans l'ensemble de l'Algérie, au même titre que la lutte contre les rebelles en Kabylie ou dans l'Aurès ». Rapport de la commission d'étude du contre-terrorisme urbain réunie sous la présidence du général Massu, fin 1956, 1H 4292/3 (Service Historique de la Défense).

Dès lors, l'action de la police et de l'armée françaises fait peu de distinction entre les différents éléments nationalistes. La torture peut être pratiquée indistinctement sur les personnes arrêtées tandis que son usage est justifié par la pratique par le FLN du terrorisme aveugle. La torture fait alors partie d'une réorientation stratégique importante de l'armée française en Algérie : la guerre menée par le FLN y est décrite comme une guerre révolutionnaire à laquelle il faut appliquer des moyens de lutte contre-révolutionnaires³⁶. L'armée française affirme emprunter à l'adversaire ses propres méthodes pour le combattre³⁷. Face au terrorisme urbain, « ce ne sont pas [les] chefs militaires qui [...] ont arbitrairement imposé ces méthodes ; ce sont les fellaghas (sic) qui, se conduisant en bandits, obligent [les parachutistes] à faire ce métier de policiers », estime ainsi l'aumônier de la 10^e division parachutiste, chargée de la répression à Alger en 1957³⁸. Ainsi, dans la « guerre contre-révolutionnaire » et notamment face au terrorisme du FLN, la torture devient une arme de choix : elle permet d'opposer une « contre-terreur » à la terreur produite par le FLN. La cible est bien la population algérienne, supposée mue exclusivement par la peur et ballottée entre les deux camps. Ainsi domine pendant de longues années un refus d'admettre la dimension politique du soutien des Algériens au FLN³⁹ : l'armée défend, en Algérie, une conception exclusivement physique de la guerre où il s'agit de peser plus lourd que l'adversaire sur une population qu'on se représente à l'image d'une balance dont le fléau serait l'exact reflet des pressions qui s'exercent sur lui. Ce raisonnement a des effets redoutables pour la population algérienne⁴⁰. Il a aussi un impact intellectuel qui va bien au-delà de la guerre.

L'emploi des expressions « contre-terreur » ou guerre « contre-révolutionnaire » par l'armée française laisse entendre que le FLN est à l'origine de la violence déployée à son encontre et, plus largement, contre la population algérienne. De même, dès mi-novembre 1954, des groupes de Français d'Algérie ont eu recours au terrorisme pour répondre aux actions du FLN : ils sont qualifiés de « contre-terroristes »⁴¹. Leur organisation et leurs moyens se sont étoffés avec le temps⁴². Le 10 août 1956, ils utilisent le plastic pour faire sauter un immeuble de la kasbah d'Alger, causant plus de 50 morts. Le raisonnement qui sous-tend l'appellation de « contre-

³⁶ Cette réorientation correspond à l'arrivée au poste de commandant en chef de Raoul Salan et d'une recrudescence du terrorisme urbain. Elle aboutit à une redéfinition des missions de l'armée qui intègre dès lors à son domaine d'intervention la lutte contre le terrorisme urbain. Alger en est le terrain d'expérimentation privilégiée à partir de janvier 1957 lors de ce qui est alors appelé la « bataille d'Alger ».

³⁷ On peut, par exemple, citer le général Massu : « On ne peut lutter contre la "guerre révolutionnaire et subversive", menée par le communisme international et ses intermédiaires, avec les procédés classiques du combat, mais bien également par des méthodes d'action clandestines et contre-révolutionnaires ». Note de service du général Massu, commandant le corps d'armée d'Alger, le 29 mars 1957, 1R 339/3* (SHD).

³⁸ R.P. Delarue, « Réflexions d'un prêtre sur le terrorisme urbain ». Texte diffusé en annexe de la note de service du général Massu du 29 mars 1957, 1R 339/3* (SHD).

³⁹ Ce qui ne signifie pas que le FLN n'ait pas eu recours à la violence pour convaincre, nous l'avons déjà évoqué.

⁴⁰ On pense en particulier à la pratique des camps de regroupement dans lesquels l'armée française a regroupé près du quart de la population algérienne, estimant qu'elle parviendrait ainsi à priver les membres du FLN et les maquisards de l'ALN de tout soutien logistique. Voir notamment Cornaton, Michel. *Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie*. Paris : Editions ouvrières, 1967 (rééd. L'Harmattan, 1998, 304 p.).

⁴¹ Plus étonnamment, on retrouve aussi cette idée dans le texte de Germaine Tillon, *Les ennemis complémentaires* (Voir Tillon, Germaine. *Les ennemis complémentaires*. Nouvelle édition : Paris : Tirésias, 2005).

⁴² Pour une présentation rapide du terrorisme urbain pendant la guerre d'Algérie, voir Pervillé, Guy. « Le terrorisme urbain dans la guerre d'Algérie (1954-1962) ». In *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, dirigé par Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse. Bruxelles : Complexe, 2001, 561 p., p. 447-467.

terrorisme » s'est élargi aux pratiques des forces de l'ordre françaises. Ainsi, peu à peu, les autorités françaises préconisent de s'adapter aux méthodes du FLN, qualifiées de « révolutionnaires », en menant une « guerre contre-révolutionnaire » qui s'inspirerait de ses méthodes. A l'image de l'ordre que Napoléon donna au général Lefèvre pour lutter contre la guérilla espagnole en septembre 1813, « il faut opérer en partisan partout où il y a des partisans »⁴³, un des premiers textes ministériels sur la conduite de la guerre précisait, en juillet 1955 : la seule « chance de réussir [est] de combattre les rebelles selon leurs propres méthodes et sur leur terrain (action de nomadisation, de commando et embuscades basées sur les renseignements) »⁴⁴. Ce raisonnement imprègne la plus grande partie des responsables dans les premières années de la guerre et certains d'entre eux jusqu'à la fin. Cette analogie, cet emprunt à l'adversaire de ses méthodes, a l'immense avantage de permettre d'inverser les accusations : alors que de nombreux articles et publications dénoncent les tortures pratiquées en Algérie depuis le début de la guerre et plus particulièrement à Alger en 1957, les autorités militaires rendent finalement leurs ennemis responsables des sévices qui leur sont infligés.

Dans toutes les guerres, mais peut-être encore plus dans des guerres aux tournures non conventionnelles, chaque camp a besoin de se justifier. Cela passe par un mouvement dialectique par lequel la désignation de soi passe par la qualification de son ennemi. Tandis que les autorités françaises criminalisent leurs adversaires pour présenter la lutte qu'elles mènent comme du rétablissement de l'ordre, ceux-ci rejettent les arguments français fondés sur le droit et la qualification criminelle qui en découle pour leurs actions. Au contraire, ils s'attachent à présenter l'Etat comme criminel et leur révolte comme légitime et politique.

Le FLN et l'OAS empruntent au lexique de la légitimité contre la légalité. Lors des procès, ils se rejoignent dans un même refus des tribunaux français – ce qui n'interdit pas, par ailleurs, d'exploiter aussi les enceintes judiciaires pour faire connaître leur point de vue. Sur la question précise de la violence et notamment du terrorisme, ils tentent tous les deux d'en rejeter la responsabilité sur l'adversaire.

Ainsi le FLN estime que la première violence est celle du colonisateur, la réponse des colonisés n'étant qu'une légitime défense dont les techniques reflètent la faiblesse des moyens. Cette idée est régulièrement exprimée par Frantz Fanon, chantre du FLN et de sa « violence révolutionnaire »⁴⁵. Elle recèle, évidemment, une part de vérité puisqu'il n'y aurait pas eu de guerre entre Français et Algériens sans conquête coloniale mettant précisément en contact Français et Algériens. Pour l'OAS, l'origine de sa propre violence est double – à l'image de la double lutte que mène l'organisation et dans laquelle elle se perd. Le premier ennemi est le FLN : l'OAS est née en effet en affirmant continuer une lutte entamée dans les rangs de l'armée

⁴³ Cité par Schmitt, Carl. *La théorie des partisan*. Nouvelle édition : Paris :Champs Flammarion, 1992, 323 p., p.262.

⁴⁴ L'instruction des ministres de la Défense et de l'Intérieur au commandant la 10^e RM 1R 296* (SHAT).

⁴⁵ L'idée se trouvait aussi, dès avant la guerre, sous la plume d'Hocine Ait-Ahmed, chef de l'Organisation Spéciale du MTLD – d'où sortirent plusieurs fondateurs du FLN. Estimant que le « terrorisme généralisé » ne pouvait être le « vecteur principal du combat libérateur », il écrivait, dès 1948, que le « terrorisme sous sa forme défensive ou d'appoint, c'est-à-dire le contre-terrorisme, peut jouer un rôle dans le cadre de la guerre populaire comme en Indochine ». Voir son rapport au comité central élargi du Parti du Peuple Algérien (MTLD), décembre 1948. Publié in Harbi, Mohammed. *Les archives de la révolution algérienne*. Paris : Jeune Afrique, 1981.

française ou de certains groupements politiques pour la défense d'une Algérie française menacée par le FLN. Ainsi Edmond Jouhaud, ancien responsable de l'aviation en Algérie⁴⁶ devenu responsable de l'OAS dans son Oranie natale, déclare-t-il lors de son procès : « Mes actes ne peuvent s'expliquer, la position ne peut s'expliquer que dans un contexte. (...) Bien entendu, s'il n'y avait pas eu le FLN, il n'y aurait pas eu l'OAS. C'est parce qu'il y a eu le FLN qu'il y a eu l'OAS »⁴⁷. Or l'OAS a opté, comme le FLN, pour le terrorisme. Elle nourrit de ce fait une relation ambiguë à la violence du FLN. Si le responsable OAS du grand Alger⁴⁸ tient à déclarer début 1962 que l'OAS « ne se livre pas au terrorisme aveugle contrairement au FLN »⁴⁹, les liens sont plus complexes. Dans le même contexte, Jean-Claude Pérez, chef de l'ORO (pour Organisation-Renseignement-Opérations) d'Alger et responsable à ce titre notamment des attentats commis par les commandos Delta de Roger Degueldre, n'hésite pas à se revendiquer du modèle du FLN : « C'est une chose de faire la guerre révolutionnaire quand on est du côté des forces de l'ordre légales avec de gros moyens et une autre que de la faire en position de rébellion et de faiblesse de moyens momentanée. Sans remonter très loin le FLN est un exemple suffisant »⁵⁰. Plus que variable selon les individus, la relation des membres de l'OAS au FLN est surtout ambiguë.

De plus, à mesure que la guerre se termine, la figure de l'ennemi évolue et l'Etat français devient celui à qui tous les torts sont imputés. Arrêté en avril 1962, le général Salan, chef de l'OAS, présente ainsi la violence de l'OAS comme une « réponse à la plus odieuse de toutes les violences, celle qui consiste à arracher leur nationalité à ceux qui refusent de la perdre » et il conclut, avant de s'enfermer dans le silence jusqu'à la fin de son procès : « Je ne dois de comptes qu'à ceux qui souffrent et meurent pour avoir cru en une parole reniée et à des engagements trahis »⁵¹.

Ces justifications, présentes dans chacun des camps, accréditent l'idée qu'il existe une dynamique unissant les violences. Dans son texte de 1962, Carl Schmitt évoque la « logique du terrorisme et du contre-terrorisme » ou encore « l'escalade » propre à la guerre de partisans qui « de terrorisme en contre-terrorisme, va jusqu'à l'extermination »⁵². Les habitants d'Algérie, et plus tardivement ceux de France, ont certainement ressenti cette escalade. Il est indéniable qu'à certains moments tel attentat a répondu à tel autre, que le souci de ne pas laisser à l'adversaire la maîtrise de la terreur ou encore des désirs de vengeance ont alimenté les violences⁵³.

⁴⁶ Edmond Jouhaud accède au plus au rang de l'armée de l'air pendant la guerre d'Algérie. Il est général d'armée aérienne et nommé chef d'état-major de l'armée de l'air. En 1960, il devient inspecteur général de l'Armée de l'air – signe d'une mise à l'écart du terrain opérationnel. A la fin de l'année, il demande à être placé en disponibilité puis quitte l'armée. Il participe ensuite au putsch d'avril 1961 et entre à l'OAS.

⁴⁷ *Le Procès d'Edmond Jouhaud*. Paris : Albin Michel, 1962, p.109.

⁴⁸ Il s'agit du colonel Vaudrey qui, avait auparavant, servi dans l'armée française dans l'Oranais (secteur de Géryville) et le Constantinois (secteur de Collo).

⁴⁹ Communiqué en forme de démenti daté du 27 février 1962, suite à des « ratonades », cité par Dard, Olivier. *Voyage au cœur de l'OAS*. Paris : Perrin, 2005, 423 p., p.186

⁵⁰ Texte de Pérez, 28 février 1962, cité par Dard, *op. cit.*, p.187. Le mépris pour les militaires passés à l'OAS est palpable chez ce civil, acteur principal de la stratégie de la « terre brûlée » mise alors en œuvre.

⁵¹ Déclaration de Raoul Salan devant le Haut tribunal militaire, en mai 1962. Cité par Schmitt, *op. cit.*, p.272.

⁵² Schmitt, *op. cit.*, p.213.

⁵³ Voir par exemple l'analyse de la violence à Oran dans les derniers mois de la guerre in Soufi, Fouad. « Oran, 28 février 1962 – 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire » in Lefeuvre, Daniel et Pathé, Anne-Marie (dir.). *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*. Paris : SFHOM, 2000, 683 p., p. 635-676.

Néanmoins ni la notion d'engrenage ni celle de logique ne doit effacer le fait que la décision de recourir au terrorisme est un acte découlant d'une analyse de la situation, d'une estimation raisonnée des risques et des bénéfices pour le camp qui y recourt.

Il est ainsi, selon les moments, plus ou moins aisé de l'assumer. Le renvoi à l'adversaire de l'origine de la violence témoigne à sa manière d'un malaise certain, et partagé par tous, à assumer pour soi-même le terrorisme. Ce malaise est encore manifeste après la guerre. Toujours renvoyée à ses actions criminelles par la majeure partie des Français, l'OAS trouve jusqu'à aujourd'hui des défenseurs qui présentent ses membres comme des « martyrs de l'Algérie française » dont les valeurs sont l'honneur et la fidélité à la parole donnée. Les monuments commémoratifs de Nice et Marignane suffiront à le prouver. La ville de Nice a connu une arrivée massive de Français originaires d'Algérie après la fin de la guerre ; le fils du général Jouhaud y fut adjoint au maire. En 1973, on y inaugura une sculpture de plus de 2 mètres de haut représentant une main tenant une urne funéraire. Une inscription y précisait : « 1830-1962. Passant, souviens-toi qu'il y eut une Algérie française et n'oublie jamais ceux qui sont morts pour elle ». Mais surtout, l'une des trois inscriptions situées sur le côté mentionnait : « Roger Degueldre, symbole de l'Algérie française ». Ainsi était honorée la mémoire de l'ex-lieutenant Degueldre, chef des commandos delta de l'OAS, condamné à mort et fusillé en juillet 1962. Cette célébration comme des héros ou des martyrs⁵⁴ des membres de l'OAS exécutés par l'Etat français pour leurs actions criminelles est une constante chez certains nostalgiques de l'Algérie française, en particulier à l'extrême droite de l'échiquier politique français⁵⁵.

On la retrouve à Marignane à l'été 2005⁵⁶. Dans cette ville moyenne du Sud de la France, le maire, proche du parti de Bruno Mégret, dissident du Front National de Jean-Marie Le Pen⁵⁷), a offert un terrain communal à une association souhaitant édifier une stèle dédiée « aux fusillés et combattants morts pour que vive l'Algérie française », en l'occurrence les quatre membres de l'OAS fusillés après avoir été condamnés à mort par la justice française : Bastien-Thiry, Degueldre, Dovecar et Piegts⁵⁸. Une importante mobilisation en empêcha l'inauguration mais le projet en lui-même témoignait bien d'une interprétation de l'histoire que certains n'avaient pas révisée depuis la guerre !

Inversement, ce sont souvent dans ces mêmes rangs que l'on trouve des attaques extrêmement virulentes contre les principaux hommes au pouvoir en Algérie : ces attaques ne manquent pas de rappeler le passé terroriste du FLN et de ses membres. Rien de tel, bien sûr, en Algérie où les acteurs de la libération nationale sont des héros, fondus dans l'appellation générique d' « anciens combattants » ou, s'ils sont morts, de « martyrs ». Sans partager ces appréciations, l'Etat français a choisi, quant à lui, de tourner la page en n'évoquant pas officiellement le terrorisme

⁵⁴ Une petite plaque située dans l'herbe, à ses pieds, précise en effet « Aux martyrs de l'Algérie française ».

⁵⁵ Sur les liens entre l'OAS et l'extrême droite française après la guerre, on peut lire les travaux d'Anne-Marie Duranton-Crabol.

⁵⁶ Sur l'histoire de ce projet et les réactions qu'il suscita voir Ould Aoudia, Jean-Philippe. *La bataille de Marignane. 6 juillet 2005. La République, aujourd'hui face à l'OAS*. Paris : Tirésias, 2006, 205 p.

⁵⁷ A l'époque, M. Simonpieri a choisi une étiquette politique plus discrète : « divers droite ».

⁵⁸ Jean Bastien-Thiry est le principal responsable de l'attentat dit du Petit-Clamart contre le général de Gaulle, Roger Degueldre commandait les commandos Delta d'Alger, Albert Dovecar et Claude Piegts ont été condamnés pour leur participation à l'assassinat du commissaire Gavoury.

du FLN et en limitant les références à la guerre d'indépendance aux souffrances endurées par les populations ou aux combats.

L'étude du terrorisme pratiqué par le FLN et l'OAS pendant la guerre d'Algérie a confirmé la grande sensibilité des espaces démocratiques au terrorisme dans la mesure où leur fonctionnement repose sur une opinion publique. Qu'il s'agisse d'attentats visant des individus et des lieux précis ou d'attentats aveugles, le terrorisme est fondamentalement une violence qui s'adresse à un tiers, au-delà de ses victimes immédiates - d'où, en particulier, l'importance de la spectacularisation à l'œuvre, chez le FLN comme chez l'OAS. Le tiers est lui-même dédoublé : l'Etat français et la population pouvant agir sur lui par ses votes, ses émotions (manifestations, pétitions) voire ses mouvements (migrations de masse). Le but ultime étant politique, le terrorisme n'est qu'un des moyens possibles utilisés par les organisations. Aspirant à devenir le représentant du peuple algérien, le FLN déploie un éventail très large d'actions : des manœuvres de type diplomatique au combat dans le djebel algérien en passant, précisément, par plusieurs formes de terrorisme. La naissance de l'OAS et le contexte de son développement donnent à son activité un profil tout autre. Groupe ultra minoritaire et radical tout au long de son existence, incarnant peut-être une forme de mauvaise conscience collective en 1961 (dans l'armée s'étant battue en Algérie ou dans la population française d'Algérie), l'organisation ne dépasse pas le stade des actions illégales : noyautage de certains groupes, émissions pirates et, surtout, terrorisme. Dans la dernière phase de son développement en terre algérienne, au premier semestre 1962, l'OAS est devenue un danger, y compris pour les membres de la communauté dont elle s'était affirmée la porte-parole : les Français d'Algérie.

On touche peut-être ici à une dérive possible des groupes terroristes : la violence ne se cantonne pas à l'extérieur, elle est un des moteurs à l'intérieur du groupe et se diffuse tout autour de lui dans l'ensemble des relations qu'il entretient, y compris avec ceux qui pourraient être des alliés. L'emprise psychologique de l'OAS sur certains milieux français d'Algérie en 1961 en était déjà un signe ; la terreur généralisée qu'elle fait régner après mars 1962 le confirme. De cette violence qui s'exporte à l'extérieur de l'organisation et imprègne l'ensemble de ses relations avec la population dont elle est issue et dont elle prétend défendre les intérêts, le FLN est aussi un exemple. Sans remettre en cause le fait que des adhésions sincères soient parvenues au FLN, comme d'autres sont parvenues, plus tard, à l'OAS, et sans nier surtout la progression évidente de l'idée nationale en Algérie dans les premières années de la guerre – progression obtenue en grande partie grâce aux actions que le FLN mena face aux Français, il n'en reste pas moins que l'organisation a eu recours à des formes autoritaires d'organisation de la population algérienne, laissant peu de place aux alternatives de quelle que sorte qu'elles soient.

Si cette percolation continue de la violence semble bien être en fait non pas une dérive mais une des caractéristiques des organisations recourant au terrorisme, il existe, dans le cas de la guerre d'Algérie, une dimension supplémentaire. En effet,

l'ensemble de ces activités terroristes a lieu en terrain colonial – la France métropolitaine étant aussi un espace où les logiques de domination coloniale s'exercent, quand il s'agit des populations venues de l'empire. L'étude des répliques de l'Etat français au FLN témoigne d'une perception très nette de cette situation par les acteurs de la répression. La situation coloniale et sa longue histoire en Algérie ont abouti à une représentation des Algériens tout à fait spécifique. Les formes de la répression témoignent ainsi d'une discrimination séculaire et d'une conception des Algériens comme un groupe passif qui ne comprendrait que la force ou la violence⁵⁹. De cette conception, il n'est pas interdit de penser que les acteurs sociaux ont aussi été imprégné, qu'il s'agisse de nationalistes algériens ou de membres de l'OAS. Ainsi l'Etat colonial a-t-il peut-être aussi produit les organisations qui ont lutté contre lui avec l'arme du terrorisme.

⁵⁹ Sur ces points on peut lire par exemple Thénault, Einaudi, ou House et MacMaster. Voir Thénault, Sylvie. *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*. Paris : La Découverte, 2001, 347 p. Einaudi, Jean-Luc. *Octobre 1961 : un massacre à Paris*. Paris: Fayard, 2001, 384 p. House, Jim et Macmaster Neil. *Paris 1961 : Algerians, State Terror and Postcolonial Memories*. Oxford: Oxford University Press, 2006.

